



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3868

Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association "Spirit Academy Cheer & Dance" pour l'organisation de l'Open International SACD de Lyon de Cheerleading et Dance le 2 juin 2018 au Palais de Sports à Lyon 7e

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3868 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 500 EUROS A L'ASSOCIATION "SPIRIT ACADEMY CHEER & DANCE" POUR L'ORGANISATION DE L'OPEN INTERNATIONAL SACD DE LYON DE CHEERLEADING ET DANCE LE 2 JUIN 2018 AU PALAIS DE SPORTS A LYON 7E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en novembre 2010, l'association « Spirit Academy Cheer & Dance » (SACD) a pour objet le développement de la pratique du cheerleading et de la danse avec pompons. Elle organise, chaque année, un open international et participe à des camps regroupant les divers clubs français. Son siège social est situé rue Bataille à Lyon 8^e.

Le cheerleading est un sport mixte d'équipe qui requiert des qualités gymniques, mais aussi une grande rigueur chorégraphique et technique pour permettre de réaliser divers portés et pyramides complexes. Les qualités de rigueur et d'exigence sont primordiales compte tenu de la sécurité à mettre en place pour pratiquer cette discipline.

L'association « SACD » organise, chaque année, l'« Open International SACD de Lyon de cheerleading & dance », événement reconnu tant au niveau national qu'international.

Depuis l'édition de 2013, les équipes gagnantes sont sélectionnées pour les championnats du monde de cheerleading & dance, organisés aux USA.

La 8^e édition s'est déroulée le 20 mai 2017 au Palais des Sports de Gerland. Elle a regroupé 23 clubs participants, soit 658 athlètes, et attiré environ 800 visiteurs. La Ville de Lyon avait subventionné l'événement à hauteur de 1 500 euros.

Le samedi 2 juin 2018, la 9^e édition se déroulera une nouvelle fois au Palais des Sports de Gerland. Les organisateurs prévoient la participation d'environ 750 athlètes, représentant une trentaine de clubs (dont 3 internationaux). Comme chaque année, des juges internationaux ont confirmé leur présence. Le public espéré est estimé à environ 1 000 personnes.

Face à la renommée grandissante de l'événement, l'association « SACD » demande un soutien financier aux différentes collectivités locales. Ainsi, elle sollicite une aide financière de la Ville de Lyon.

Le budget prévisionnel de la 9^e édition de l'« Open International SACD de Lyon de cheerleading & dance » s'élève à 35 280 €.

L'association « SACD » a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une subvention de 1 500 €.

Compte-tenu du rayonnement de cette manifestation, je vous propose qu'une subvention de 1 500 € lui soit allouée.

Vu l'avis du Conseil des 7^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

DELIBERE

1- Une subvention de 1 500 € est allouée à l'association «Spirit Academy Cheer & Dance» pour l'organisation de la 9^e édition de l'« Open International SACD de Lyon de cheerleading & dance », le samedi 2 juin 2018 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7^e.

2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 40, programme SPANIMAT, opération SPMANI.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT